

DEC142413DR11

Décision portant nomination de M. Michaël HOLZINGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5250 intitulée DCM dont le directeur est Pascal DUMY ;

Vu la décision n° 121822INC du 17 juillet 2012 nommant M. Serge COSNIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17 octobre 2014 ;

Considérant que M. Michaël HOLZINGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS du 18 au 20 mai et du 1^{er} au 3 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Michaël HOLZINGER, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5250 intitulée DCM à compter du 17 octobre 2014

M. Michaël HOLZINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Michaël HOLZINGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 17 octobre 2014

Le directeur de l'unité
Serge COSNIER



Dr Serge COSNIER

Directeur
UMR CNRS/UJF 5250
Département de Chimie Moléculaire

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université



*Pour le Président
par délégation*

**Le Directeur Général des Services
Joris BENELLE**